

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 31 mai 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

## CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DE MEMBRES  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AS-  
SOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Puis-je signaler aux députés la présence dans la tribune de l'Orateur et en partie aussi dans la tribune du Sénat d'un groupe de distingués parlementaires de diverses régions du Commonwealth. Ce sont les membres du comité exécutif du Conseil général de l'Association parlementaire du Commonwealth, qui viennent de terminer leur réunion annuelle du printemps, tenue cette année à Charlottetown (Î.-P.-É.). Ils sont ici aujourd'hui à titre d'invités de la filiale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth, et les députés voudront sans doute que je leur souhaite en leur nom la plus cordiale bienvenue à Ottawa ainsi qu'au Parlement fédéral. Nous espérons que les entretiens à Ottawa seront aussi fructueux que l'ont été leurs réunions de Charlottetown et qu'ils aimeront leur trop bref séjour parmi nous.

**Des voix:** Bravo!

• (2.10 p.m.)

FÉLICITATIONS À L'ADRESSE DE M. L'ORATEUR, NOMMÉ  
RÉCEMMENT CHANCELIER DE L'UNIVERSITÉ  
DE WINDSOR

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, c'est en vertu de l'article 117 du Règlement que je tiens à prendre brièvement la parole à propos d'une question sur laquelle la Chambre sera, je crois, unanime. Je voudrais vous exprimer nos félicitations à la suite de votre nomination, samedi dernier, comme chancelier de l'Université de Windsor.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puisque j'ai eu le privilège de me trouver sur les lieux, je tiens à noter que la façon dont vous avez assumé votre rôle et l'allocution que vous avez prononcée font honneur à la Chambre. Nous sommes fiers de vous et nous vous félicitons.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Le député de Windsor-Walkerville souhaite-t-il soulever la même question de privilège?

**M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville):** L'intuition de Votre Honneur est, comme d'habitude, infaillible. En ma capacité d'enseignant à l'Université de Windsor, on me permettra peut-être de dire que cette université remarquablement favorisée d'avoir comme chancelier un député si éminent.

**M. l'Orateur:** Je remercie les députés et je tiens à leur donner l'assurance qu'après 48 heures de fonctions, je suis convaincu que la tâche de chancelier est tout à fait aussi facile que celle d'Orateur.

## AFFAIRES COURANTES

### RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

**M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 7<sup>e</sup> rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]

\* \* \*

### LE RECENSEMENT

LA QUESTION DES EXAMINATEURS—DEMANDE DE CON-  
SENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES  
DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, je sollicite, en vertu de l'article 43 du Règlement, le consentement unanime de la Chambre à une motion relative à un cas d'urgence. L'urgence découle du fait que les questionnaires de recensement des régions rurales et des petites villes ainsi que les formules longues destinées à un foyer sur trois, demandent à ces citoyens de divulguer des renseignements sur leurs revenus sous peine d'amendes sévères ou d'emprisonnement. Cette exigence serait acceptée si ces renseignements devaient être évalués et étudiés par des fonctionnaires de carrière à des centres d'une façon générale éloignés des régions intéressées. Or, ces questionnaires seront étudiés et évalués par des particuliers recrutés sur une base politique dans les régions mêmes, dans bien des cas, voisins de ceux dont on réclame ces renseignements.

Je propose donc, appuyé par le député de Red Deer (M. Thompson):

Que la Chambre prie le gouvernement de modifier les méthodes de recensement pour ce qui est de l'étude des formules provenant des régions rurales et des petites villes, et de celle des renseignements consignés sur les formules dites «longues», afin de veiller à ce qu'elle soit effectuée exclusivement par des fonctionnaires de carrière et, en outre, qu'en attendant cette modification, on arrête les poursuites pour défaut de renvoi de ces formules.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député vient de nous communiquer le fond de sa motion. Il sait que le Règlement ne permet pas qu'on la discute plus avant à l'heure actuelle. Il incombe à la présidence de demander s'il y a